

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mai 2023

*SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique*

**Déclaration du groupe CFTC**

L'avis sur lequel la commission Environnement nous demande de nous prononcer cet après-midi vient utilement compléter celui de ce matin sur la biomasse. En effet, comme le souligne le texte, les océans et la biodiversité qu'ils hébergent fournissent à l'humanité de nombreux services vitaux comme par exemple, la production d'oxygène, des ressources alimentaires et pharmaceutiques, des voies de transports, la captation de CO2 ou encore des espaces de loisir... Ils peuvent également être source d'énergie via l'éolien en mer. Et ce, dans un contexte qui voit le littoral de plus en plus impacté par le réchauffement climatique, ainsi que des habitats marins et des eaux côtières très dégradés.

D'où l'importance de cette auto-saisine qui vise à donner le point de vue des acteurs de la société civile dans la perspective de l'élaboration de la seconde mouture de la Stratégie nationale mer et littoral, appelée SNML 2, alors que la première affiche un bilan médiocre dans l'Hexagone comme dans les Outre-Mer.

La CFTC apprécie que l'avis fixe à cette SNML 2 un objectif réaliste : atteindre le bon état écologique des eaux marines afin qu'elles « conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs. Et que l'utilisation du milieu marin soit durable », sauvegardant ainsi son potentiel « aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir » (comme le précise le code de l'environnement).

Elle soutient également les préconisations avancées pour que la SNML 2 soit couronnée de succès – parmi lesquelles la sobriété des usages, la cohérence des politiques publiques, une meilleure connaissance du milieu marin, l'évolution de la gouvernance et des moyens humains et financiers.

Enfin, la CFTC estime approprié le focus mis sur les territoires ultramarins qui contribuent à faire de la France le deuxième territoire maritime du monde.

Pour toutes ces raisons, la CFTC a voté en faveur de l'avis.